

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JANVIER 2025

Date de convocation : 3 janvier 2025

Date d'affichage : 3 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le sept janvier à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Ghislaine BARTHELON - Virginie TARDY - Sébastien CARMET - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD - Frédéric BERNE - Séverine CAPOGNA - Anne-Lise CALABRIN

Absents, excusés : Annabelle MORILLAS

Procurations : Annabelle MORILLAS à Séverine CAPOGNA

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Liste des délibérations :

- Régie de Chaleur 01/2025 Tarifs 2025 pour la vente de chaleur (abonnement/consommation)
- 01/2025 Autorisation pour l'ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2025 avant le vote du budget M57
- 02/2025 Participation à la prévoyance – maintien de salaire à compter du 1er janvier 2025
- 03/2025 Approbation du projet du SDED pour le renforcement du réseau BT (100% SDED) à partir du poste Village St Michel – Dossier n° 263190029AER
- 04/2025 Subvention et/ou adhésion pour l'année 2025 aux associations/organismes extérieurs à la commune
- 05/2025 Soutien humanitaire à Mayotte via la Protection civile et l'AMF suite au cyclone Chido en décembre 2024

Présentation d'un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques au sol sur des propriétés communales par l'entreprise Electricité d'Azur.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2024

Lecture est faite par le Maire

Approuvé à l'unanimité

REGIE DE CHALEUR – TARIFS 2025

Le Conseil d'Administration décide d'augmenter les tarifs 2025 de +2,5% et d'appliquer ainsi les tarifs suivants, pour l'année 2025 :

- Tarif abonnement 2025 pour le Métan et lo Meino : 145,96 € HT le KW
- Tarif abonnement 2025 pour les bâtiments communaux : 162,30 € HT le KW
- Tarif consommation 2025 pour le Métan et lo Meino : 48,65 € HT de MWh consommé
- Tarif consommation 2025 pour les bâtiments communaux : 52,70 € HT de MWh consommé

Voté à l'unanimité

AUTORISATION POUR L'OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT EN 2025 AVANT LE VOTE DU BUDGET M57

Le Maire propose pour cette année 2025 de prévoir le paiement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif M57 afin de pouvoir régler les premières dépenses d'investissement dont les factures arriveront en mairie au cours du premier trimestre de l'année 2025. Il s'agit de travaux déjà engagés ou envisagés à ce jour ou pour faire face à des imprévus.

Le montant budgétisé en dépenses d'investissement en 2024 étant de 309 448,66 € (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunt »), conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 77 362,16 € (<25% x 309 448,66€).

- Article 2111 terrains : : 3 000 €
- Article 2135 : 3 000 €
- Article 2151 : 20 000 €
- Article 2152 : 2 000 €
- Article 2158 : 3 000 €
- Article 21828 : 25 000 €
- Article 2188 : 1 362,16 €
- Article 2315 : 20 000 €

Voté à l'unanimité

PARTICIPATION A LA PREVOYANCE – MAINTIEN DE SALAIRE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2025

Vu l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Drôme en date du 16 décembre 2024,

Considérant que les employeurs publics territoriaux devront obligatoirement contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent.

Considérant que l'employeur peut opter, pour chacun des risques :

- Soit pour la labellisation. Dans ce cas, l'employeur verse une participation aux agents qui ont adhéré à l'un des produits labellisés, parmi ceux mentionnés sur la liste publiée sur le site internet du ministère chargé des collectivités territoriales,
- Soit pour la convention de participation, associée à un contrat collectif d'assurance, conclue à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence spécifique (définie par le décret précité et non soumis à la réglementation relative aux marchés publics), avec un organisme

d'assurance bénéficiant de la qualité de mutuelle ou d'union de mutuelles, d'institution de prévoyance ou de société d'assurance.

Le Conseil Municipal décide de participer au risque prévoyance des agents via la participation à des contrats individuels labellisés et de fixer le niveau de participation au montant unitaire mensuel brut de 7 € par agent à compter du 1^{er} janvier 2025.

Voté à l'unanimité

APPROBATION DU PROJET DU SDED POUR LE RENFORCEMENT DU RESEAU VT A PARTIR DU POSTE VILLAGE ST MICHEL – DOSSIER 263190029AER

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le SDED Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification	
Raccordement du réseau BT à partir du poste VILLAGE ST MICHEL	
Dépense prévisionnelle HT	185 578,06 €
<i>Dont frais de gestion : 8 837.05 €</i>	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le SDED	185 578,06 €
Participation communale	Néant

Le Conseil Municipal approuve le projet établi par le SDED, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS.

Voté à l'unanimité

SUBVENTION ET/OU ADHESION POUR L'ANNEE 2025 AUX ASSOCIATIONS/ORGANISMES EXTERIEURS A LA COMMUNE

Le Maire propose, comme précédemment, d'attribuer des subventions pour l'année 2025 aux associations/organismes qui ont un lien avec la commune parce que la mairie ou ses habitants en bénéficient.

- Mémoire de la Drôme : 50 €
- ADMR Peyrins Genissieux Haute Herbasse : 290 € (soit 0.50 € par habitants – 580 hab au 01/01/2025)
- Association des Maires de la Drôme : 135 €
- Association des Maires Ruraux de la Drôme : 110 €
- MFR ou autre école (quand un jeune de la commune y est scolarisé) : 50 €
- Association d'entraide des personnes âgées (EHPAD Clairefond) : 50 €

Voté à l'unanimité

SOUTIEN HUMANITAIRE A MAYOTTE VIA LA PROTECTION CIVILE ET L'AMF SUITE AU CYCLONE CHIDO EN DECEMBRE 2024

Face à la tragédie humaine causée par le cyclone Chido sur l'île de Mayotte, le Conseil Municipal exprime toute sa solidarité envers les populations touchées. En lien avec l'Association des Maires de la Drôme (AMF 26), le Maire propose d'apporter une aide financière pour venir en aide aux habitants et faire face aux premières nécessités, au rétablissement des réseaux et à la reconstruction de Mayotte.

Aussi, en complémentarité de l'aide qui relève de la compétence de l'Etat, il est proposé d'accorder une subvention de 300 € à la Protection civile au titre de l'opération Solidarité AMF/Mayotte.

Voté à la majorité (1 voix contre, 12 voix pour)

QUESTIONS DIVERSES

- Dossiers d'urbanisme en cours
- Correspondant Le Dauphiné
- Point Budget
- Mesures compensatoires – parc éolien
- Divers
- Projets 2025
- Prochaines dates

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.